

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA17 17282 et RCA17 17283

AVIS est par les présentes donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à sa séance ordinaire du 14 août 2017 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA17 17282 : Règlement sur la rémunération des membres de comités qui ne sont pas membres du conseil d'arrondissement.

RÈGLEMENT RCA17 17283 : Règlement sur le traitement de membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 23 août 2017.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate